



Présents : Anne JOUIS ; Denis LANDFRIED ; Stéphanie GOHIER ; Aude PRIOU ; Jennifer SEMET

Absents excusés : Eliane BIGNON ; Sébastien FAUCHEUX ; Jérôme DEHONDT

Compte rendu de la réunion du 20 septembre 2022

1- Subvention d'aide à l'animation

Vu les dossiers de demande de subventions présentés par les Associations Tennis Club Durtalois, Les Aiglons Durtalois, Happy Gym, la Jeanne d'Arc de Durtal, le Judo Club Durtal et Durtal Vélo Sport,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Tennis Club Durtalois d'un montant de 3180 €
- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Les Aiglons Durtalois d'un montant de 3600 € ;
- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Judo Club Durtal d'un montant de 1 687,50 € ;
- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association la Jeanne d'Arc de Durtal d'un montant de 2887,50 € ;
- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Happy gym d'un montant de 4 207,50 € ;
- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Durtal Vélo Sport d'un montant de 4 800 € ;

2- Forum 2023

La date fixée est le 2 septembre 2023. Le comice étant organisé le même jour et la commune impliqué dans la participation, il a été décidé d'organiser un groupe de travail différent des commissions. Jérôme prendra le pilotage de ce groupe. Un rendez-vs avec madame RICHARD la présidente doit être organisé.

3- Incendie

Face aux incendies de cet été dans le baugeois, une réflexion se porte sur notre forêt. Il est souhaité d'organiser une réflexion d'organisation en prévision d'un tel évènement sur la forêt de Chambiers.



Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2022

1- Association et sécurité

A- Formation monde associatif :

Après le cycle de formation PSC1 avait été discuté lors des réunions des associations, une prochaine formation des associations axée sur la comptabilité.

Le CDOS propose un temps d'information (2h) axé sur la comptabilité. Le thème est large, il est possible d'intervenir sur l'explication basique d'un compte de résultat, d'un bilan et d'un budget prévisionnel.

L'association s'appuie sur les documents CERFA normés afin que les responsables associatifs puissent les découvrir et être à l'aise au regard des différentes demandes de subventions pour lesquelles ces documents types peuvent être demandés.

Les interventions peuvent s'échelonner en journée ou en soirée. Le tarif est de 250 € + frais de déplacements. Nous pouvons nous faire confirmer le nombre de participants par session, 10/12 personnes et ainsi envisager un premier cycle de formation, voir un second selon la demande.

Nous validerons ce point lors d'une prochaine commission, après réception des informations complémentaires en prévision du budget 2023.

B- Convention label ville sportive des pays de la Loire

Le label « Ville Sportive », attaché au symbole de la Flamme Olympique, récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur des pratiques sportives. Il a pour vocation de valoriser les communes qui entretiennent un environnement favorable à la pratique des activités physiques et du sport.

AGENDA :

- Entre le 21 octobre 2022 et le 31 janvier 2023, inscriptions des communes auprès du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) par formulaire électronique.
- Entre le 15 février et le 1er juin 2023, envoi du dossier complémentaire au CROS pour les communes candidates retenues.
- Du 15 juin au 7 juillet et du 21 août au 15 novembre 2023 : visite du Jury
- Conditions d'attribution et de contrôle du label

Le label « Ville Sportive » est une marque déposée par le CROS des Pays de la Loire auprès de l'INPI.

Les communes sont sélectionnées et évaluées sur la base de critères définis par le CROS des Pays de la Loire par catégorie en fonction de leur nombre d'habitants : nous concernant 2ème catégorie : population entre 2 001 et 6 000 hab.

Les communes ayant été retenues, après réception de leur dossier complémentaire seront évaluées sur les cinq grands chapitres suivants :

- Le nombre de pratiquants sportifs sur la population ;
- Le budget de la commune et celui attribué au sport ;



- Les équipements sportifs ;
- La dynamique associative ;
- La politique municipale.

L'objectif du label est de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur un territoire, sous toutes ses formes, accessibles au plus grand nombre et tout au long de la vie.

Ce label a pour vocation de valoriser les communes qui mobilisent un environnement favorable à la pratique des activités physiques et du sport, vecteur social important au sein des territoires.

Nous prenons attache auprès de collègues afin d'évaluer la charge de travail inhérente au montage et suivi du dossier afin de prendre une décision.

C- Demande gratuité pour la salle de l'ODYSSÉE

A ce jour, il est proposé une gratuité annuelle pour les associations dont le siège social se situe à Durtal.

Une association nous fait la demande de savoir s'il est possible d'avoir d'autres gratuité dans l'objectif d'organiser de multiples manifestations et ainsi récolter plus de fonds pour l'association ou à l'occasion d'objectifs caritatifs.

Après discussion, voici les premiers éléments de réponses :

- La salle de l'Odysée a vocation à organiser des actions culturelles et les actions de la ville et de la communauté de commune en ce sens, qui se veulent en développement, doivent rester prioritaires.
- Il faut également privilégier l'organisation des animations sportives vers des salles sportives dédiées et gratuites.

La commission peut soumettre cette question plus largement en bureau municipal afin de récolter plus d'avis.

Il est aussi demandé de vérifier la délibération s'y réfèrent auprès des services.

Information complémentaire : avec la mise à jour progressive du site, à l'avenir, la pré-réservation des salles pourra se faire directement en ligne.

2- Participation citoyenne

A- Le budget participatif

Présentation du budget participatif de la ville de la FLECHE par Aude en pièce jointe.

Objectif : Comprendre les différentes étapes.

***Quels sont le territoire et le public concernés ?
Usagers de La Flèche***



Quelle sont les différentes phases du budget (ex : phase 1 appel à projet, phase 2 : dépôt des dossier...)

Constitution comité de suivi

Les projets peuvent être déposés en ligne (<https://jeparticipe.ville-lafleche.fr>) ou bien dans l'un des quatre points de retrait des formulaires.

Temps de l'instruction. La viabilité des propositions sera vérifiée, et ces dernières seront chiffrées.

Les projets sélectionnés par le comité de suivi à l'issue de la phase d'instruction seront soumis au vote des Fléchois pendant 3 semaines.

« Le vote sera ouvert pendant trois semaines, du 12 mars au 2 avril. Il sera possible pour tous les usagers fléchois de plus de 14 ans ». Des bureaux de vote éphémères seront organisés sur le marché, dans les centres commerciaux ou dans certains lieux publics.

Les porteurs de projets auront l'occasion de promouvoir leurs idées lors des « rencontres du budget participatif », au Théâtre de la Halle au Blé, le 12 mars. Et la liste des projets sera à retrouver dans le magazine municipal En Flèche de mars 2023.

A quels types de projets est destinée l'enveloppe budgétaire ?

Pour être éligible, l'idée doit « servir l'intérêt d'un grand nombre de personnes », « prendre place sur l'espace public », « ne pas occasionner de frais de fonctionnement important », « entrer dans les compétences de la Ville » et être « suffisamment, précise pour être instruite », cf charte.

Quel est le budget attribué ? 100 000 euros

Quelle place est laissée aux citoyens dans les différentes étapes de la démarche ? Dépôt en autonomie sur plateforme ou sur papier en mairie. Vote en autonomie et animation en présentiel pour accompagner le vote.

Lors d'une prochaine commission, Eliane, nous proposera un autre budget participatif.

L'idée étant de pouvoir avancer sur l'élaboration de notre propre budget au regard des nombreux exemples déjà en place et nous aider de leur expérience.

Présentation faite de l'échéancier estimé à ce jour en pièce jointe.

B- Cycles d'actions participation citoyenne 2023 :

Nous travaillons à l'élaboration d'un planning annuel d'actions citoyennes en transversalité avec les différentes commissions ; l'objectif étant d'avoir une vision globale des sollicitations citoyennes et d'avoir une cohérence globale des actions menées.

Les axes peuvent être définis sous plusieurs angles :

Le PVS : ateliers divers, rdvs porteurs de projets, visites Tiers-lieux, journée événementielle...

La citoyenneté : balades de quartiers, réunion publique, permanence d'élus, budget participatif...

Le PVD : diagnostic en marchant, journées ateliers, réunion publique...

La transition écologique : animations Espace naturel sensible, ateliers sensibilisation, rando écocitoyenne...

Les axes associés à la CCALS comme le Pluih....

Autres ?

Pour en décider, il est important d'en définir plus précisément certains contours. Une proposition sera formulée au bureau pour validation ou modification en fonction des souhaits et objectifs.

Quels sont les objectifs des balades : la création de conseils de quartiers, de liens sociaux inter-quartier, réflexion sur la mise à disposition d'un kit de la « fête des voisins », « l'aller vers » les citoyens en proximité, l'information de proximité... ?



Compte rendu
Commission Association / Sécurité / Citoyenneté
du mercredi 22 novembre 2022 à 18h30

Budget 2023 :

Demande de réflexion individuel pour la prochaine réunion 20 décembre 18h30

Questions diverses :

- a- Informations envoyées sur la programmation FMD 2023 ;
- b- Réception des divers devis de signalétiques pour l'espace sportif autour de la salle Camille Claudel : les besoins ont été recensés, l'étude des devis suivra pour une budgétisation 2023.
- c- La convention pompiers volontaires pour la mise à disposition des agents communaux est en cours ;
- d- L'inauguration du minibus à destination des associations et du CCAS sera effectuée en amont des vœux du maire soit le vendredi soir 13 janvier – des invitations seront envoyées à chaque annonceur et ils pourront ainsi être mis en lumière lors des vœux du maire ;
- e- Une journée à la découverte du monde de l'animation de la vie sociale est organisée le samedi ; 10 décembre de 9h00 à 17h30 : visite de l'association AICLA, Loire Authion, de l'association ENJEU Brissac-Loire Aubance et de l'association TINTAMARRE, Chalonnes-sur-Loire.
Une communication élargie va se faire auprès du comité consultatif du Pôle de vie social, du CM et des citoyens puisque cette journée est ouverte à tous. BIENVENUE !
- f- Restitution de l'enquête étude origine/destination par la DDT le 30 novembre à 10h00 en mairie ;
- g- Une réunion d'explication des nouvelles conventions de salle et accessibilité/sécurité va être organisée en janvier avec les associations concernées ;
- h- CR de Denis sur la réunion organisée par le SMBVAR relatif au risque d'inondation et PCS plan communal de sauvegarde.

Prochaines dates de réunions :

Mardi 20 décembre 2022 : budget ACS 2023

Mardi 17 janvier 2023 : étude des demandes de subventions

